

**PLAIDOYER  
POUR UN LIBRE CHOIX  
D'ACCOUCHEMENT**

Résumé du Dossier apporté au Ministère de la Santé

## *Présentation*

Contrairement à d'autres pays européens, force est de constater que la France n'offre toujours pas suffisamment de choix aux futurs parents pour la naissance de leur enfant.

- Alors que dans certains pays voisins, les accouchements à domicile sont considérés comme un choix tout aussi respectable et sécuritaire qu'un autre, en France ils se font rares et sont souvent très mal acceptés par le milieu médical ;
- Malgré le fait que des Maisons de Naissance indépendantes et situées hors des hôpitaux existent dans de nombreux pays européens et mondiaux, en France elles n'ont toujours pas l'autorisation de fonctionner comme elles le devraient ;
- La fermeture de plus en plus nombreuse des petites maternités ne laisse souvent pas d'autres alternatives aux futures mamans que de faire beaucoup de kilomètres pour aller accoucher dans une « grosse » maternité de niveau 3 ;
- De même, beaucoup de régions n'offrent pas d'autres options aux futures mamans que de donner la vie à l'hôpital où il est encore, dans bien des cas, difficile de faire entendre et accepter ses choix... alors que l'ouverture de plateaux techniques aux sages-femmes libérales serait une alternative intéressante aux futurs parents désirant un accompagnement global...

On peut donc légitimement se demander, pourquoi la France ne peut pas répondre aux attentes de ces femmes !

... C'est pourquoi une pétition nationale sur le « **Libre Choix de Naissance** », rassemblant à ce jour plus de 1300 personnes, a été envoyée au Ministère de la Santé, le 26 Juin dernier.

**Par cette action, il ne s'agit pas ici de prôner une pratique plus qu'une autre, mais de réclamer plus de choix pour qu'en France, soit respectée la décision de chacune de pouvoir accoucher selon son ressenti.**

## **I. Accouchement à Domicile**

### 1 Constat : Une demande en augmentation

On constate depuis plusieurs années, une demande de plus en plus importante d'accouchements à domicile qui ne peut être satisfaite, en grande partie à cause :

- d'une offre de soins trop souvent uniforme (l'hôpital est le seul choix possible dans bien des cas !);
- d'un défaut d'assurance responsabilité professionnelle, qui empêche beaucoup de sages-femmes à accompagner les futures mamans comme elles le désireraient.

Cette situation entraîne de plus en plus de femmes à faire le choix d'accoucher seules, non par choix mais par défaut, et nous le déplorons.

D'ailleurs, l'ONSF (Ordre National des Sages-Femmes) fait le même constat.

Dans le "**Livre vert sur le personnel de santé - Contribution de l'Ordre des Sages-Femmes français**" datant de Mars 2009 ([http://ec.europa.eu/health/ph\\_systems/docs/onsf\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/health/ph_systems/docs/onsf_fr.pdf)) on peut lire : « ... *des déficiences sur le marché des assurances français rendent quasiment impossible l'obtention d'une couverture d'assurance responsabilité professionnelle pour la réalisation d'accouchements à domicile.*

*Cela conduit les patientes françaises, qui sont de plus en plus nombreuses à souhaiter accoucher à domicile, à faire appel à des sages-femmes non assurées, voire à prendre le risque d'accoucher toutes seules, ou d'appeler la sage-femme libérale au tout dernier moment, mettant la parturiente, le nouveau-né et la sage-femme dans une situation de risque maximale.»*

Avant de conclure: « **L'ouverture de maisons de naissance et le développement encadré des accouchements à domicile permettraient une dynamisation de la profession, un désengorgement des hôpitaux et une baisse de l'intervention des caisses d'assurance maladie.** »

### 2 En Europe :

- L'observation d'autres pays européens de niveau sanitaire égal à la France, qui ont offert plus de choix aux futures mamans (*Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Suisse ...*) n'ont pas vu leur taux de mortalité périnatale augmenter pour autant (ce serait même souvent le contraire !).

La **Grande-Bretagne** encourage par exemple, ce choix.

En avril 2007, le Collège Royal des Obstétriciens et des Gynécologues & le Collège Royal des Sages Femmes ont même fait une Déclaration Conjointe, concluant :

« *Le Collège Royal des Sages Femmes (RCM) et le Collège Royal des Obstétriciens et des Gynécologues (RCOG<sup>1</sup>) soutiennent la naissance à domicile pour les femmes ayant des grossesses sans complications... »*

**En Belgique, Allemagne** ou en **Suisse**, l'accompagnement global de la grossesse par une sage-femme suivi d'un accouchement à domicile ou en maison de naissance est aussi proposé comme un choix possible, pour les femmes ayant une grossesse à bas risque.

---

<sup>1</sup> The Royal College of Midwives (RCM) and the Royal College of Obstetricians and Gynaecologists (RCOG)

- De plus, la plupart des études faites sur les accouchements à domicile arrivent généralement toute à la même conclusion : « ...rien ne prouve que l'AAD ne soit plus dangereux que l'accouchement hospitalier, pour des femmes sélectionnées avec grossesse à bas risque. »<sup>2</sup>

Récemment, une étude canadienne publiée dans le *CMAJ (Journal de l'Association médicale canadienne-Canadian Medical Association Journal)*,<sup>3</sup> en août 2009, vient à nouveau le confirmer, en concluant « ... **que le risque de mortalité infantile suivant l'accouchement à domicile planifiés et supervisés par une sage-femme ne diffère pas de celui d'un accouchement prévu à l'hôpital** »

### 3 Une pratique très encadrée

Si les études en arrivent souvent à cette conclusion, c'est aussi parce que les sages-femmes accompagnant les accouchements à domicile pratiquent l'accompagnement global. Les rencontres régulières au fil de la grossesse sont l'occasion d'échanger, d'apprendre à se connaître, d'avancer dans ce projet

De plus :

- ☞ Les examens demandés sont les mêmes pour toutes femmes enceintes ; qu'elles accouchent en structure ou chez elles ;
- ☞ Les sages-femmes conseillent également la constitution d'un dossier dans une maternité afin de permettre d'envisager d'y aller sereinement si nécessaire (*Pour la majorité des structures hospitalières cela consiste à y effectuer les consultations du 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> mois, ainsi que la consultation pré anesthésie*)<sup>4</sup>.
- ☞ De plus, toutes les femmes ne pouvant pas accoucher à domicile (certaines pathologies les empêchent), l'ANSFL a établi « UNE CHARTE DE L'AAD », afin de garantir aux usagers une sécurité optimale. Ce référentiel de bonne pratique donne un cadre minimum de règles élémentaires de prudence qui doivent présider à toute naissance à domicile.

### 4 Coût d'un AAD

Un accouchement en structure a été estimé à ~ 2650€ (tarif estimé dans La modélisation des coûts de fonctionnement des maisons de naissance – CIANE)<sup>5</sup>

Un accouchement à domicile coûte, en moyenne, 3 fois moins cher qu'en structure.

On peut alors l'estimer entre 885€ et 1100€ (avec visites- accouchement et frais kilométriques, etc....)

Cela fait donc une économie comprise entre **1550€ à 1765€ par accouchement**.

Soit environ, pour 1% des accouchements, une économie pour les caisses d'assurance maladie comprise entre **12 400 000 € et 14 120 000 €/an**.

<sup>2</sup> <http://portail.naissance.asso.fr/memoires/Cathy-AnnePiette.pdf>

<sup>3</sup> <http://www.medpagetoday.com/upload/2009/8/31/cmaj.081869v1.pdf>

<sup>4</sup> <http://www.ansfl.org/rubrique.php?id=12>

<sup>5</sup> <http://ciane.naissance.asso.fr/pdf/forfait-agn-mdn.pdf>

## II. Maison de Naissance.

### 1 Qu'est-ce qu'une Maison de Naissance ?

Définition d'une "Vraie" Maison de Naissance. *Selon le Netzwerk*<sup>6</sup> :

La maison de Naissance est une institution de santé primaire dans laquelle les femmes sont considérées comme responsables et libres de leurs décisions.

Elle fonctionne en réseau avec l'ensemble du système de santé.

C'est un établissement ayant accès aux services obstétricaux, pédiatriques, et néonataux d'un hôpital ou d'une clinique.

La maison de Naissance est une institution autonome, indépendante des institutions hospitalières ou cliniques, dans la mesure où une assistance à la naissance adaptée aux femmes y est pratiquée par des sages-femmes, dans le cadre de leurs compétences.

La direction obstétricale de la Maison de Naissance est sous la responsabilité exclusive des sages-femmes.

### 2 Ce que veulent les femmes et les sages-femmes

Alors que chez nos voisins Européens (Belgique, Grande-Bretagne, Suisse, Allemagne, Suède, Pays-Bas, Espagne...) les femmes peuvent faire ce choix, en toute sécurité, il n'existe pas encore de maisons de naissance en France actuellement, car certains jugent qu'accoucher dans ce genre d'établissement est trop dangereux !...

Malgré tout, depuis quelques années, les autorités ont bien voulu faire un pas en faveur des maisons de naissance, en autorisant l'ouverture de certaines pour les évaluer, et ainsi pouvoir donner le « feu vert » pour en développer d'autres.

Malheureusement, ces « maisons de naissance » à la française ressemblent plus à des « **salles natures** » ou à des « **pôles physiologiques** » au centre des grandes maternités, que de réelles maisons de naissance, comme défini par Netzwerk (le réseau Européen des maisons de naissance).

Même si cela peut être une avancée pour notre pays, ce ne sont pas pour autant de « vraies » maisons de naissance. L'évaluation en sera, par conséquent, vraisemblablement faussée !

Beaucoup se demandent donc, l'intérêt d'ouvrir ce genre de lieu puisque, quelque soit les résultats de ces évaluations, ils ne permettront pas d'ouvrir de « vraies » maisons de naissance, comme elles existent dans les autres pays d'Europe (voire même du monde).

*(Et afin de comparer ce qu'est une « vraie » maison de naissance avec ce qu'on nous propose en France, j'ai mis quelques photos de maisons de naissance étrangères (Belgique, Suisse, Québec, etc.)*

### 3 Coût d'une Maison de Naissance

Le CIANE (Collectif Interassociatif Autour de la Naissance) *qui a établi le coût de fonctionnement d'une Maison de Naissance*, a estimé une économie de **765 € par naissance** ...

... soit si on se base sur 25% des ~800 000 naissances par an, une économie annuelle de

**153 000 000 €<sup>7</sup>**

<sup>6</sup> (Le Netzwerk est le **Réseau européen des maisons de naissance**. La définition d'une Maison de Naissance selon le Netzwerk a été adoptée par plusieurs pays d'Europe.)

<sup>7</sup><http://ciane.naissance.asso.fr/pdf/forfait-agn-mdn.pdf>

### **III. Autres possibilités**

#### **1 Dans l'eau**

Beaucoup de signataires de la pétition sur le « **Libre Choix de Naissance** » ont exprimé aussi le désir de vouloir accoucher dans l'eau.

Il est vrai que selon l'AFNA<sup>8</sup>, il n'y a que 5 endroits en France où l'on peut accoucher dans l'eau.

Beaucoup de parents se tournent alors vers la Belgique pour avoir ce type d'accouchement.

- Développer ce genre de naissance au sein des maternités, permettrait d'offrir un choix supplémentaire aux futurs parents qui le souhaitent.

#### **2 Les accouchements en plateau technique**

D'autres aimeraient également avoir un suivi global avec une sage-femme, mais un accouchement en plateau technique.

Seulement d'après l'ANSL la situation en France de ce genre d'accompagnement reste encore très compliquée.<sup>9</sup>

### **IV. Bilan & Propositions.**

Afin que la sécurité et la qualité des soins soient assurées pour toutes les futures mères sur l'ensemble du territoire, et que le choix de chaque parent puisse être respecté, nous sollicitons la possibilité :

1. Pour les sages-femmes d'être assurées pour l'accompagnement des accouchements à domicile, en montrant aux assureurs une volonté politique d'offrir ce choix ;
2. D'ouvrir des maisons de naissance autonomes, sans qu'elles ne soient attenantes à une structure hospitalière, afin d'être évaluées correctement et de pouvoir se réaligner sur les autres pays européens qui offrent un vrai choix en matière de naissance aux futurs parents
3. D'inclure **les accouchements à domicile** et en **Maison de Naissance** dans le système de soins français, comme les autres pays européens le font déjà ;
4. D'étendre ces choix sur tout le territoire français afin que chaque femme enceinte puisse choisir librement le lieu où elle se sent le plus en sécurité pour donner la vie.

---

<sup>8</sup> <http://www.accouchement-dans-leau.com>

<sup>9</sup> <http://www.ansfl.org/rubrique.php?id=13>